

**CONTENU DE LA FORMATION :****DOMAINE DE COMPETENCES 1 :****Module 1: La gestion des risques**

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

**Module 2: Le management de l'équipe de sécurité**

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

**Module 3: Le budget du service sécurité**

- Suivi budgétaire du service,
- Fonction achat
- Fonction maintenance.

**Bilan de la formation :** *Satisfaction stagiaires***Durée :** 5 jours (35h)**Prérequis :** Être titulaire d'un diplôme SSIAP2, ou ERP 2 ou d'IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction Exemple : personne titulaire du PRV2 ou du brevet de prévention, ou de l'AP2*-Titulaire du PSC1, PSE 1 ou du SST en cours de validité.***Public Concerné :** Personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.**Modalités et délais d'accès :** contacter B2C qui propose et planifie une formation à la date des prochaines sessions disponibles.**Nombre de stagiaires :** 10 maximum**Objectifs pédagogiques :****Être capable de :**

- ✓ Connaître le feu et ses conséquences
- ✓ Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment, appliquer la réglementation incendie.
- ✓ Appliquer la réglementation incendie propre à la typologie et au type de bâtiment ainsi que son accessibilité.
- ✓ Analyser et gérer les risques, réaliser des travaux de sécurité, connaître les documents administratifs, contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.
- ✓ Effectuer un compte-rendu, rédiger un rapport, actualiser ses connaissances des textes applicables.
- ✓ Connaître les commissions
- ✓ Savoir manager une équipe de sécurité
- ✓ Réaliser des budgets, connaître la fonction achat et gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

**Méthodes pédagogiques :**

- ✓ Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- ✓ Projection de documents/supports de formation
- ✓ Apprentissage des gestes
- ✓ Mise en situation

**Modalités d'évaluation :**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

**Méthodes d'évaluation :**

- ✓ Feuilles de présences
- ✓ Mises en situation

**Attestation :** Diplôme SSIAP 3 par équivalence*Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.*